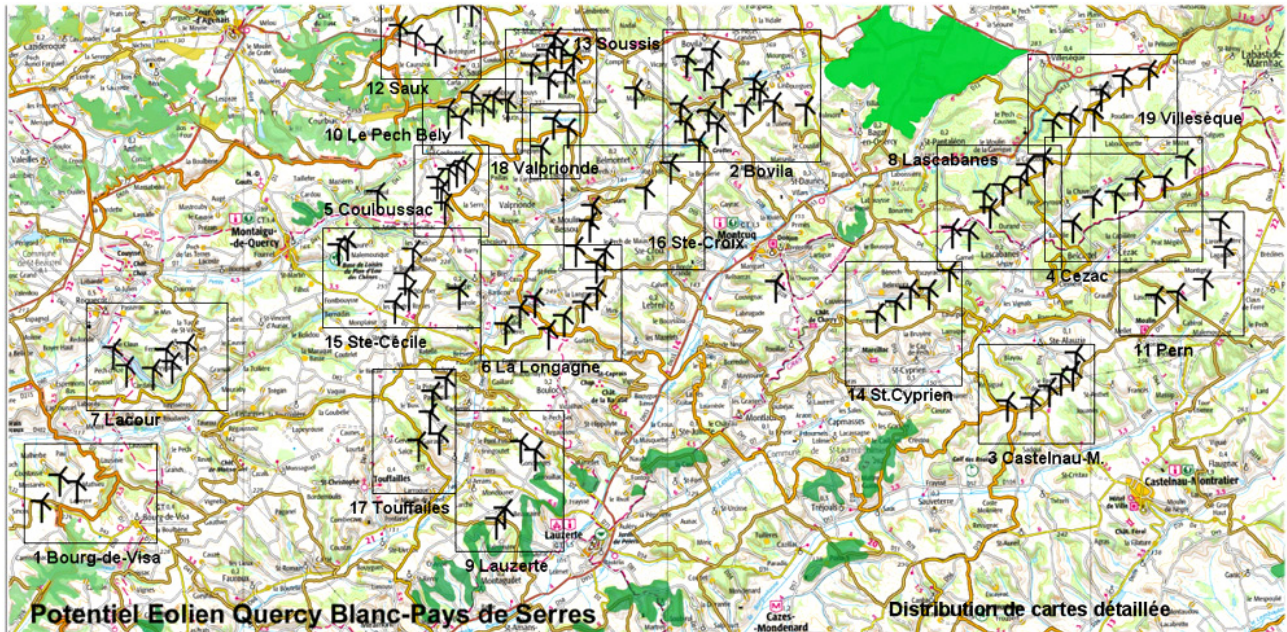


Communiqué de Presse du 18 février 2014

L'avenir du Quercy Blanc et Pays de Serres – 118 éoliennes industrielles ?



La carte de synthèse – 118 emplacements éoliens industriels – Quercy Blanc et Pays de Serres.

L'association Environnement Juste publie aujourd'hui son étude des sites potentiels pour la construction de parcs éoliens industriels.

Couvrant 28 communes du Lot et du Tarn et Garonne l'aire d'étude identifie un minimum de 118 sites possibles sous la législation actuelle – c'est à dire écarté à un minimum de 500m de nos habitations.

L'étude, qui prend en compte les zones ZNIEFF et Natura 2000 comporte une carte de synthèse et se décline en 19 cartes détaillées, consultables sur le site internet de l'association*. Les constructions récentes non incluses sur les cartes du geoportail.gouv.fr au 7 février 2014 ne sont pas prises en compte.

« Suite à la découverte des trois projets existants nous avons voulu étudier et mettre en évidence les possibles dangers auxquels sont confrontés les paysages du Quercy Blanc, notre mode de vie, la valeur de nos propriétés et notre santé », explique André de Baere, Président de l'association, « et avant les élections nous pensons que les électeurs ont aussi le droit de savoir que tous les conseils municipaux sortants ont accepté que leurs communes soient incluses en zones favorables au développement de parcs éoliens industriels. »

L'association souligne le fait que seule dans le Lot la commune de **SAINTE-COLOMBE 46260** a délibéré contre dès le début. Toutes les autres communes du Lot et toutes les communes du Tarn et Garonne sont répertoriées comme communes « favorables » au développement éolien industriel dans le Schéma Régional Éolien Midi Pyrénées, publié en Juin 2012. (1)

Et que pour aggraver les choses la Loi Brottes et les nouvelles propositions de « l'autorisation unique » pour la région Midi- Pyrénées, visent à écarter tous les pouvoirs de décision loin des élus locaux , les rendant impuissants et relégués à donner leurs avis sans pouvoir de refus. C'est désormais le Préfet qui décidera. (2)

L'association est d'autant plus inquiète car le plan RTE / ERDF réseau EnR 2013, approuvé par le Préfet de région en février 2013, a réservé 57 MW de capacité d'accueil à Lauzerte et 55 MW à Sainte Alauzie pour les énergies renouvelables, Le transformateur de Sainte Alauzie est programmé pour un renforcement par une nouvelle 1/2 rame. (3)

«Après avoir passé des années à combattre une ligne à THT, si nous encourageons ce développement éolien industriel il y a un vrai risque de construction de kilomètres de nouvelles lignes aériennes. Est-ce une coïncidence que les trois projets existants viennent se connecter aux postes sources de Lauzerte et de Sainte Alauzie?», rappelle Tim Abady, vice-président de l'association, « Si il y a une volonté de sauver le Quercy Blanc d'un avenir éoliens industriels , le moment est venu pour tous les candidats de déclarer clairement leurs positions. S'ils sont élus, ils doivent de toute urgence suivre l'exemple de Saint Matré 46800 qui en octobre 2013 a approuvé à l'unanimité une motion visant à refuser la construction de parcs éoliens industriels sur leur commune et plus largement sur l'ensemble des communes et des départements voisins. ».

L'étude se concentre sur une partie du Quercy Blanc et du Pays de Serres limité à l'Est par la N20, au Nord et à l'Ouest par la D656, et au sud par le Tarn et la Garonne.

André de Baere, qui est Architecte Paysagiste, conclut :

« La zone étudiée est extrêmement vulnérable par sa structure paysagère qui se caractérise par une répétition de vallées, plateaux et crêtes entre 250 et 280 m de hauteur qui sont dégagés d'habitations et cultivés comme terres agricoles.

Son avenir et l'avenir de tous ceux qui y vivent est entre nos mains et les mains de nos élus. Il faut agir d'urgence. Seule une action solidaire pourra décourager les promoteurs de prospecter notre territoire, et éviter le clivage des populations ».

Pour les candidats et listes qui souhaitent en savoir plus sur les parcs éoliens industriels l'association peut proposer une présentation multimédia suivie d'une séance de questions et réponses.

* <http://www.environnement-juste.org/etude>

Contact :
Tim ABADY
+33 (0)660 55 66 64
asso.environnement.juste@gmail.com

¹. (Source : Annexe Schéma Régional Éolien Midi Pyrénées juin 2012. Pages ; 16,17,18.)

². (Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie - NOR : DEVP1401979D)

³. (Source : RTE – S3REnR – Midi-Pyrénées – Janvier 2013)

Carte de synthèse disponible en fichier .jpg 992x451 px

<http://www.environnement-juste.org/etude/cartes/synthese%2017-02-2014.jpg>

Exemple carte détaillée en fichier .jpg :

<http://www.environnement-juste.org/etude/cartes/bovila.jpg>

Informations complémentaires :

En 2013, la France a exporté 8.6 % net de sa production électrique

(source : RTE rapport électrique 2013).

En 2013 la production éolienne représente 2.9 % de a production nationale

(source : RTE rapport électrique 2013).

En 2013 le facteur de charge du parc éolien terrestre en France n'est que 23.24 %.

(source : RTE rapport électrique 2013).

1MW – mégawatt = 1000 kilowatts